

CS/PR

P.V. EXBU23 19
P.V. FIN 48
P.V. FAM 10
P.V. ENEJ 22
P.V. SASS 23
P.V. AECGR 53

Commission de l'Exécution budgétaire

Commission des Finances

Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2024

Ordre du jour :

Suivi de l'affaire pour détournements de fonds de Caritas Luxembourg
(Demandes de la part du Président de la COMEXBU du 23 août 2024 et de la sensibilité politique "déi gréng" du 3 septembre 2024)

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, M. Fred Keup, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

M. David Wagner, observateur délégué

M. Guy Arendt, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, Mme Corinne Cahen, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Barbara Agostino, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel (remplaçant M. Gilles Baum), Mme Claire Delcourt, M. Dan Hardy, Mme Mandy Minella, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert, membres

de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

M. Ben Polidori, observateur délégué

Mme Barbara Agostino, Mme Simone Beissel (remplaçant M. Gilles Baum), Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, Mme Mandy Minella, M. Jean-Paul Schaaf, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Marc Baum, Mme Simone Beissel (remplaçant M. Gilles Baum), Mme Djuna Bernard, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Gérard Schockmel, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Beissel (remplaçant M. Gilles Baum), Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Patrick Goldschmidt, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

M. Luc Frieden, Premier ministre

M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Gilles Roth, Ministre des Finances

M. Max Hahn, Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Bob Kieffer, Directeur du Trésor, du Ministère des Finances

M. Michel Scholer, du Ministère d'État

M. Georges Ternes, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Lex Folscheid, M. Gilles Dhmen, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Tania Fernandes, Mme Marie-Josée Vidal, du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Pierre Lammar, du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

Mme Mélanie Donjon, Mme Sonja Trierweiler, du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Noah Louis, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Françoise Kemp, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

Mme Diane Adehm, membre de la Commission des Finances

M. Gilles Baum, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp, Mme Nathalie Morgenthaler, membres de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

M. Gilles Baum, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Gilles Baum, M. Paul Galles, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Exécution budgétaire

*

Suivi de l'affaire pour détournements de fonds de Caritas Luxembourg (Demandes de la part du Président de la COMEXBU du 23 août 2024 et de la sensibilité politique "déi gréng" du 3 septembre 2024)

Monsieur le Président de la Commission de l'Exécution budgétaire, Franz Fayot (LSAP), prend la parole pour informer que cette réunion a été organisée à sa demande et à la suite d'une demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique « déi gréng »¹. Après avoir déploré l'approche gouvernementale de ne pas avoir accordé la primauté des informations à la Chambre des Députés sur l'affaire Caritas et d'avoir privilégié l'organisation préalable d'une conférence de presse, il indique que beaucoup de questions restent encore à être clarifiées ayant, entre autres, trait 1) au cadre juridique applicable à la réorganisation de Caritas, 2) au rôle du conseil d'administration de Caritas et de l'Archevêché, 3) aux actifs patrimoniaux de Caritas, 4) à l'avenir des personnes assurant les activités de Caritas, et 5) aux projets internationaux tombant dans le domaine de la coopération.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) intervient pour déplorer tout d'abord l'absence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire étant donné l'implication de son ressort dans le volet international de l'affaire Caritas. En référence à une question parlementaire de sa sensibilité politique², Madame Tanson aimerait surtout obtenir plus d'informations sur :

- les rôles du gouvernement et de l'ancien conseil d'administration de Caritas dans la création de la nouvelle structure « Hëllef um Terrain » (ci-après « HUT »),
- le transfert du patrimoine immobilier de Caritas vers l'entité HUT et les conséquences sur les personnes travaillant actuellement pour Caritas,
- les efforts qui seront mis en œuvre pour préserver les activités internationales de Caritas ainsi que les activités nationales non subventionnées par l'Etat,
- la responsabilité des établissements de crédit dans l'affaire Caritas et les leçons qui seront tirées de l'enquête menée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après « CSSF »),
- les montants exacts impliqués dans l'affaire de détournement de fonds.

¹ Demande de mise à l'ordre du jour en annexe.

² Question parlementaire n°1154 sur les décomptes provisoires des flux financiers entre l'État et le groupe Caritas.

Dans la mesure où Monsieur le Premier ministre ne serait pas en mesure de répondre à toutes les questions, Madame Tanson demande d'emblée à inviter la personne qui a été chargée de la restructuration de Caritas à une réunion en commission parlementaire.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (ci-après « Premier ministre ») prend la parole pour indiquer qu'il pourra apporter toutes les réponses qui ont trait à l'Etat et à ses relations avec Caritas. Il rappelle toutefois l'existence d'une enquête judiciaire et indique ne pas pouvoir apporter des réponses sur les faits qui tombent sous le secret de l'instruction.

En complément aux informations qu'il avait déjà transmis à la Chambre des Députés lors d'une réunion en commission parlementaire en date du 24 juillet 2024³, le Premier ministre apporte encore les éléments qui suivent :

- Dans sa démarche, le gouvernement a poursuivi deux buts : 1) préserver les activités subventionnées par l'État au profit des plus vulnérables (notamment immigrants et sans abris) ainsi que les initiatives touchant les crèches et les maisons relais et 2) cesser le financement étatique à l'attention d'entités qui sont soumises à des cessions de crédit et ne sont plus dignes de confiance. Ces deux buts ont été accomplis.
- Une analyse a été réalisée relative aux liens juridiques et aux flux financiers entre les entités de Caritas. A la suite de cette analyse, il a été décidé de ne plus financer les activités des entités « Fondation Caritas » et « Caritas Accueil et Solidarité » au vu de leur implication dans l'affaire de détournement de fonds. En revanche, l'entité « Caritas Jeunes et Familles », gérant un certain nombre de crèches et de maisons relais, ne dispose d'aucun lien juridique avec les deux autres, raison pour laquelle il a été décidé de continuer les subventions étatiques au profit de cette dernière.
- Suite à l'établissement des décomptes provisoires relatifs aux engagements de l'Etat au profit des entités « Fondation Caritas » et « Caritas Accueil et Solidarité », il a été constaté que l'Etat est encore redevable de la somme de 2,7 millions d'euros envers ces deux entités. Le Premier ministre tient à souligner que ces chiffres sont provisoires et sont susceptibles de changer dans les mois qui suivront.⁴
- En ce qui concerne le volet de la coopération, il échet de constater que 5 millions d'euros n'ont pas été alloués aux fins prévues. Les financements au titre de la coopération sont d'une autre nature que ceux réalisés par les autres ministères, car ils prennent la forme de cofinancements dont la majorité sont réalisés par des apports initiaux conséquents au profit des projets bénéficiaires.
- A l'instar des décomptes provisoires, il échet néanmoins de constater qu'aucun fond public n'a été perdu dans l'affaire de détournement de fonds, car l'Etat se trouve, par rapport au groupe Caritas, dans une position débitrice nette s'élevant de 2,7 millions d'euros.
- Le gouvernement n'a pas joué de rôle dans la constitution de la nouvelle entité HUT, mais a été régulièrement tenu au courant des démarches. Le conseil d'administration de Caritas a engagé PWC pour le soutenir dans la restructuration de Caritas et PWC a pris contact avec un ancien partenaire qui a bien voulu prendre la responsabilité de cette restructuration à titre bénévole. Il s'agit également de PWC, qui a réalisé les recherches nécessaires en vue de trouver les fondateurs de la nouvelle entité HUT.

³ Réunion de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité et de la Commission de l'Exécution budgétaire du 24 juillet 2024.

⁴ Un tableau des décomptes provisoires au 31 août 2024 a été envoyé aux membres des commissions en date du 17 septembre 2024.

- Les fondateurs de HUT ont décidé de reprendre uniquement les activités sociales de Caritas au niveau national, y compris celles bénéficiant d'une subvention de l'Etat. Des nouvelles conventions seront donc conclues entre cette nouvelle entité et l'Etat afin que les activités et les emplois subventionnés par l'Etat puissent être préservés.
- Les fondateurs de HUT ont pris la décision de ne pas reprendre les activités internationales en lien avec la coopération au vu des modalités de financement de ces projets, requérant la mobilisation de sommes conséquentes dès le départ. L'Etat est néanmoins en train d'analyser les possibilités pour une éventuelle reprise de ces projets par d'autres porteurs de projets.
- Le Premier ministre ignore la raison pour laquelle les membres du conseil d'administration de Caritas ne figurent pas parmi ceux de la nouvelle entité HUT. L'Etat n'était pas impliqué dans le démarchage des nouveaux fondateurs.
- La restructuration de Caritas n'aura aucun impact sur le maintien des activités de l'entité « Caritas Jeunes et Familles » ; ces activités continueront à bénéficier d'une aide publique.
- HUT n'aura pas de lien juridique avec Caritas, sauf en ce qui concerne les activités qui seraient éventuellement à reprendre. L'Etat n'aura plus de lien avec les deux entités « Fondation Caritas » et « Caritas Accueil et Solidarité » et ne sera pas impliqué dans les éventuels litiges avec les établissements de crédits au sujet des prêts qui ont été contractés.

Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, (ci-après « ministre des Finances ») prend la parole pour donner quelques explications sur le rôle de la CSSF :

- Dans le cadre de l'affaire de détournement de fonds de Caritas, la CSSF est en train de réaliser un contrôle sur plusieurs aspects, sachant que les banques concernées sont des « banques significatives » soumis au contrôle prudentiel direct par la Banque centrale européenne. La CSSF a une compétence résiduelle notamment en ce qui concerne le respect de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (ci-après « AML »).
- Les contrôles AML consisteront à vérifier notamment si les banques réalisent les contrôles nécessaires sur leurs clients et les transactions effectuées par ceux-ci, et documentent au besoin ces transactions.
- Dans l'hypothèse où la CSSF constate une violation du cadre légal dans le chef des banques, le principe du contradictoire sera d'application, comme c'est le cas pour toute procédure administrative non-contentieuse.
- Sur base de ces contradictoires, la CSSF dressera ses conclusions finales dans un courrier. Si la CSSF devait prononcer une sanction, la sanction pourrait sous certaines conditions être publiée nominativement. Le ministère des Finances n'a pas connaissance des dossiers de la CSSF ni d'influence sur le travail de la CSSF et d'éventuelles procédures déclenchées par celle-ci, dans la mesure où il s'agit d'un établissement public indépendant et que sa loi organique impose le secret professionnel à ses agents.

Le Premier ministre reprend la parole pour souligner qu'il s'attendra, à la clôture de l'enquête judiciaire, à ce que l'Etat pourra tirer un certain nombre de leçons de l'affaire « Caritas » et identifier, le cas échéant, des lacunes dans le cadre légal existant. En référence à une

proposition de loi qui sera prochainement déposée par le LSAP, le Premier ministre tient à souligner que Caritas disposait de mécanismes de contrôles et que dans l'affaire de détournement de fonds, le principe des quatre yeux a été respecté. Ainsi, le gouvernement attendra l'aboutissement de l'enquête judiciaire afin d'avoir une vue exacte des défaillances qui ont conduit au détournement des fonds. Le ministère de la Justice et le ministère des Finances ont également été chargés d'analyser l'opportunité d'introduire des règles de gouvernance supplémentaires pour des ASBL qui bénéficient d'un montant non négligeable d'argent public pour financer leurs activités.

En référence aux dernières remarques du Premier ministre, Monsieur Fayot indique que la proposition de loi du LSAP propose des solutions qui vont au-delà de l'instauration du principe des quatre-yeux. Par conséquent, elle pourra être une source d'inspiration pour le gouvernement dans ses réflexions sur l'amélioration du cadre légal. L'orateur aimerait ensuite savoir comment et sur base de quel cadre légal il est entendu de régler les questions patrimoniales (bâtiments etc.) et les reprises des activités de Caritas. Il demande ensuite confirmation qu'il s'agit bien du conseil d'administration de Caritas qui a mandaté PWC de la réorganisation.

Le Premier ministre répond que Caritas n'est pas une organisation étatique et que l'Etat n'est pas propriétaire des actifs immobiliers de Caritas. De ce fait, il ne saurait se prononcer sur les suites qui seront apportées aux questions patrimoniales de Caritas. L'Etat a conclu des conventions de prestation de services avec Caritas qui ont toutes été respectées. En ce qui concerne le volet « coopération », l'Etat engagera une procédure pour se faire restituer le montant dû de 5 millions d'euros. Tout en saluant la démarche, il confirme qu'il s'agit bien du conseil d'administration de Caritas qui a pris contact avec PWC pour la restructuration.

Madame la Députée Taina Bofferding (LSAP) intervient pour annoncer que son groupe politique a pris l'initiative de demander la création d'une commission spéciale dédiée à l'affaire Caritas. Une telle commission a le mérite de rendre l'organisation des réunions plus efficace et de mieux coordonner les parties impliquées. L'oratrice aimerait ensuite avoir plus d'informations sur l'avenir des 350 personnes qui sont employées chez Caritas. Dans l'hypothèse où elles seront reprises par l'entité HUT, est-ce qu'elles seront sous les mêmes conditions ? Par ailleurs, comment se déroulera en pratique la transition des activités de Caritas vers l'entité HUT et qui détient *in fine* la responsabilité pour prendre les décisions ? Enfin, l'oratrice réitère la question au sujet du futur du patrimoine immobilier de Caritas qui est largement détenu par l'Archevêché.

En complément des questions de Madame Bofferding, Madame la Députée Djuna Bernard (déi gréng) aimerait encore obtenir plus d'informations sur la nouvelle entité HUT et sur le montant des fonds propres qui ont été apportés par les fondateurs. Elle aimerait également connaître les suites qui seront accordées aux activités nationales qui ne sont pas ou que partiellement subventionnées par l'Etat (épiceries sociales, activité de plaidoirie politique, etc.) et quels emplois seront concrètement perdus dans le cadre de la transition des activités de Caritas vers l'entité HUT.

En référence à des affirmations critiques à l'égard du secteur associatif conventionné de la part de quelques membres du gouvernement, l'oratrice aimerait savoir si le dialogue entre l'Etat et les acteurs de ce secteur (prenant la forme d'une commission paritaire) sera néanmoins maintenu et si des négociations continueront concernant la prise en charge des frais généraux (« overhead costs »). Dans l'hypothèse où l'Etat envisagera des règles de gouvernance plus poussées de la part des ASBL (avec la mise en place d'une compliance notamment), il sera essentiel que l'Etat leur mette les moyens financiers nécessaires à disposition.

Enfin, Madame Bernard demande si, au lieu de la création d'une nouvelle entité, une reprise de Caritas par un autre acteur existant a également été envisagé.

Le Premier ministre réitère que l'Etat ne s'est pas immiscé dans la restructuration de Caritas et que toutes les décisions y relatives ont été prises au niveau de son conseil d'administration. L'Etat ne peut que constater que, hormis le volet coopération, que Caritas a livré toutes les prestations pour lesquelles elle s'était engagée au titre des conventions. Alors que l'Etat garantira les emplois qui sont en lien avec les activités subventionnées publiquement, l'orateur ne saurait se prononcer sur le futur des emplois en lien avec les activités non subventionnées. Il appartient au conseil d'administration de HUT de décider s'il est disposé de reprendre ces activités non subventionnées.

Le Premier ministre ne saurait également se prononcer sur les questions patrimoniales de Caritas, cette problématique relevant des seules compétences du conseil d'administration de Caritas. Alors que la vente des bâtiments pourrait éventuellement constituer une solution pour résoudre la question des prêts qui ont été frauduleusement conclus, l'orateur ignore si une telle démarche sera envisagée. Il indique qu'à ses connaissances et sous toutes réserves, les personnes qui actuellement travaillent encore pour le compte de Caritas pourront a priori travailler de leurs bureaux pendant la phase transitoire.

L'orateur poursuit en indiquant que, selon ses informations, l'entité HUT aura la forme juridique d'une ASBL, qui ne requiert pas l'apport de capital. Néanmoins, les fondateurs ont réalisé des apports afin que l'entité ait à sa disposition un fonds de roulement. Le reste des fonds qui circuleront au niveau de l'entité HUT seront apportés par l'Etat au titre des conventions à conclure.

La nouvelle entité sera en principe constituée à partir du 1^{er} octobre. D'ici-là et afin d'éviter que l'affaire crée des externalités négatives pour d'autres sociétés, l'Etat s'est engagé à honorer encore toutes les factures de fournisseurs qui sont en lien avec les conventions conclues avec Caritas. Chaque facture fera l'objet d'un contrôle minutieux externe par PWC.

Madame la Députée Corinne Cahen (DP) intervient pour exprimer son étonnement sur l'affirmation du Premier ministre concernant la mise à disposition des anciens bureaux de Caritas durant la phase transitoire. En référence à la question de Madame Bernard sur les frais généraux, elle indique que cette mise à disposition des bureaux s'accompagne avec des coûts qui, dans le cas normal, sont couverts par des dons. Ainsi, Madame Cahen demande si l'entité HUT payera un loyer à Caritas pour cette mise à disposition des locaux où est-ce que ces bureaux seront mis à disposition à titre gratuit. L'oratrice demande ensuite si la direction de HUT a déjà été déterminée et répète également la question, antérieurement posée par Madame Bernard, de savoir si Caritas avait approché une autre entité (p.ex. Croix Rouge, Comité national de défense sociale, Inter-Actions) pour la reprise de ces activités. Enfin, Madame Cahen tient à relever que l'on observe à la suite de l'affaire de détournement de fonds chez Caritas, une baisse conséquente de la confiance dans le secteur social, particulièrement visible à travers le déclin du nombre de dons.

Le Premier ministre indique qu'à sa compréhension, les personnes travaillant chez Caritas disposeront encore pendant un certain temps de leurs bureaux mais il ignore pour combien de temps. En ce qui concerne la question relative aux conditions sur base desquelles les personnes seront embauchées par la nouvelle entité HUT, l'orateur rappelle que le secteur associatif est couvert par une convention collective⁵. L'Etat ne dispose pas d'informations sur les personnes qui assureront la direction de HUT. Enfin, il précise qu'à ses connaissances, PWC aurait notamment approché la Croix Rouge pour la reprise des activités de Caritas, mais cette dernière aurait décliné. L'Etat n'était pas impliqué dans ces discussions.

⁵ Convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS).

Monsieur le Député Marc Spautz (CSV) prend la parole pour mettre en évidence que l'affaire Caritas pose un défi au niveau juridique, social et humain. Il pose ensuite un certain nombre de questions se résumant comme suit :

- Quelle sera la suite accordée aux activités de « Caritas Accueil et Solidarité » qui sont partiellement subventionnées par les communes ?
- Comment est-ce que la nouvelle entité HUT obtiendra les agréments nécessaires afin de pouvoir assurer les activités nationales de Caritas ?
- Est-ce que l'Etat mettra en œuvre les efforts nécessaires permettant d'assurer le maintien des activités internationales de Caritas ainsi que les activités non subventionnées ? Ces activités pourront-elles, le cas échéant, être reprises par d'autres porteurs de projets voire par Caritas elle-même, dans l'hypothèse où elle rassemblerait les moyens suffisants ?
- En référence à un article de presse faisant apparaître un rapport d'un réviseur de mai 2024 ayant mis en exergue des dysfonctionnements internes au sein de Caritas, est-ce que l'Etat n'était pas censé être au courant des risques inhérents à la gestion interne de Caritas ?

Tout en renvoyant à ses propos antérieurement prononcés, le Premier ministre tient à mettre en exergue que l'Etat n'a jamais nommé des représentants dans le conseil d'administration de Caritas. De ce fait, il n'était pas au courant des dysfonctionnements relevés par un réviseur en mai. Il tient également à répéter que l'État n'a pas cessé ses conventions conclues avec l'entité « Caritas Jeunes et Familles » au vu de l'absence de lien juridique avec les deux autres entités de Caritas. De ce fait, la responsabilité de cette entité ne sera pas engagée au titre des prêts qui ont été contractés à des fins frauduleuses.

Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, (ci-après « ministre de la Famille »), intervient pour donner encore quelques précisions touchant son ressort :

- La pratique actuelle du remboursement des frais généraux n'est pas remise en question. Ces coûts continueront à être couverts par les conventions qui seront conclues.
- Depuis la divulgation de l'affaire Caritas, la priorité du gouvernement a été de préserver les activités conventionnées et les emplois y afférents. Caritas quant-à-elle a réussi à mobiliser assez de fonds pour maintenir les activités non subventionnées jusqu'à la fin du mois de septembre.
- Le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil se chargera d'accorder, dans un premier temps, à l'entité HUT des agréments provisoires en attendant les démarches à réaliser pour l'obtention d'agréments définitifs. Les conventions existantes avec Caritas seront rompues et des nouvelles seront conclues avec HUT pour pouvoir préserver les activités subventionnées.
- Caritas a conclu des conventions avec certaines communes et l'Etat pour le financement partiel des épiceries sociales. Ces conventions seront reprises par HUT, qui, à l'aide de son fonds de roulement et de dons, pourra en principe assurer le restant du financement. Les personnes embauchées dans les épiceries sociales sont d'ailleurs d'ores et déjà financées de façon indirecte par l'État, car leurs emplois s'inscrivent dans les mesures d'activation du type « travaux d'utilité collective (TUC) ».

Madame la Députée Lydie Polfer (DP) intervient pour s'enquérir sur l'état de fonctionnement du conseil d'administration de Caritas, dont un certain nombre de membres seraient, à sa connaissance, en congé maladie. Dans quelle mesure le conseil d'administration pourra encore prendre des décisions, notamment en lien avec les bâtiments qui nécessitent tout de même des entretiens conséquents ? Est-ce que Caritas dispose des moyens financiers suffisants pour assurer l'entretien de ces bâtiments ? A ce titre, Madame Polfer précise que les bâtiments de Caritas se trouvent sur un terrain emphytéotique que la Ville de Luxembourg serait prête à reprendre.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) intervient pour mentionner qu'à ses connaissances l'idée de départ était de créer deux entités nouvelles, dont une serait responsable pour les activités nationales de Caritas et une deuxième en charge des activités internationales. Etant donné que l'idée d'une entité à part pour les activités internationales semble avoir été abandonnée, l'oratrice demande s'il existe une volonté politique au niveau du gouvernement de veiller à une continuité des activités internationales de Caritas.

Monsieur le Député Gerard Schockmel (DP) pose la question de savoir si l'Etat envisage de renforcer ses moyens de contrôle au titre des nouvelles conventions qui seront conclues avec HUT. A son estime, il serait nécessaire d'étudier différents types de mécanismes de contrôles et de prendre une décision qui assurerait une meilleure gouvernance au niveau de la gestion financière de la future entité. Tout en ne remettant pas en question la volonté d'améliorer le cadre légal des ONG financées par l'Etat, l'orateur s'interroge néanmoins s'il ne serait pas plus opportun de centraliser les transactions en faveur d'entités associatives *via* une plateforme unique gérée par l'Etat.

Le Premier ministre indique que le conseil d'administration de Caritas est bien existant et que, pour l'instant, aucun membre n'a démissionné. Cela dit, il ne pourra pas se prononcer sur son état de fonctionnement et sur les moyens à disposition du conseil d'administration pour gérer ses opérations courantes et ses litiges en cours. En ce qui concerne le volet de la coopération, l'orateur confirme qu'au départ Caritas poursuivait l'idée de créer deux entités, mais que, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Etat, le conseil d'administration a laissé tomber cette initiative.

En complément aux propos du Premier ministre, le Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire explique que les projets touchant à la coopération sont co-financés jusqu'à l'ordre de 80% par l'Etat, notamment par des apports initiaux. Ses projets se trouvent à l'étranger et sont gérés par des personnes se trouvant sur place.

Tout en confirmant que ces projets ne seront pas repris par l'entité HUT, l'orateur souligne toute de même que sa direction est en train de mettre en œuvre les efforts nécessaires pour essayer de préserver une partie des projets et organiser leur reprise éventuelle par d'autres porteurs de projets. Cette analyse se fera sur base de plusieurs critères, parmi lesquels comptent notamment le montant du financement et l'état d'avancement du projet. Certains projets pourront être repris par d'autres porteurs, dont notamment ceux issus du réseau de Caritas (p.ex. Caritas Netherlands). Ces reprises posent néanmoins un défi, car les porteurs seront obligés de les intégrer tout en sachant que l'Etat n'est plus disposé à verser une nouvelle fois de l'argent en leur faveur pour des raisons budgétaires.

L'orateur cite à titre d'exemple qu'un projet au Kosovo, entièrement financé par l'Etat, a pu être repris par un porteur de projet de confiance. Caritas dispose également des structures au Laos et au Soudan qui deviendront probablement redondantes à l'avenir mettant ainsi en péril des emplois.

Madame la Députée Claire Delcourt (LSAP) intervient pour demander si l'Etat a eu un échange avec la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (ci-après « FEDAS ») sur la question d'une éventuelle harmonisation des conventions étatiques avec les acteurs du secteur social.

Monsieur le Député Marc Baum (déli Lénk) tient à mettre en exergue qu'au vu de la composition du conseil d'administration de HUT il n'est que difficilement concevable qu'il n'y ait pas eu d'échanges (du moins informels) entre le conseil d'administration et le gouvernement. Tout en prenant note des affirmations du Premier ministre concernant l'irresponsabilité de l'Etat pour les activités non-subsidées, il souligne néanmoins que le futur de ces activités est également dépendant du cadre posé et de la volonté politique exprimée par le gouvernement. Dans la mesure où le gouvernement affirme ne pas vouloir verser un sou au profit des activités non-conventionnées, il donne un signal vers l'extérieur qui rendra d'autant plus difficile la préservation de ces activités. En ce qui concerne les projets touchant le volet de la coopération, l'orateur fait part de son indignement à l'égard de la situation et ne peut qu'enjoindre l'Etat à mettre en œuvre les efforts et mobiliser les moyens budgétaires nécessaires permettant de préserver ses projets.

Le Premier ministre répond que la FEDAS a effectivement pris contact avec l'Etat pour discuter sur les conventions futures à conclure et qu'une entrevue sera prochainement organisée. Les conventions seront d'ailleurs revues quant aux modalités de contrôles financiers. Il tient néanmoins à réitérer que Caritas disposait bel et bien d'une gouvernance et de règles pour sa gestion financière, mais que ces dernières ont été contournées. Pour les projets internationaux, l'orateur renvoie au propos du Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire selon lesquels des analyses sont en cours pour organiser des reprises.

Monsieur le Député Claude Haagen (LSAP) pose la question de savoir si une ASBL représente réellement la forme juridique adéquate pour une entité active dans le secteur social gérant des montants aussi conséquents. Il demande s'il n'aurait pas été mieux de constituer l'entité HUT sous un autre statut.

En lien avec la question de Monsieur Haagen, Madame la Députée Paulette Lenert (LSAP) demande si une société d'impact sociétal (SIS) n'aurait pas été plus appropriée. Elle demande également si l'Etat envisage la création d'une cellule de crise pour la gestion des projets internationaux.

Tout en déplorant de nouveau l'absence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Madame Tanson souligne que les explications qu'elle a entendues en lien avec les projets touchant la coopération ne lui procurent aucune satisfaction. Elle met en exergue que l'arrêt de ces projets entraînera des conséquences néfastes et désastreuses pour les personnes concernées, personnes qui d'ailleurs figurent parmi les plus vulnérables au monde. Elle salue toutefois les propos du ministre de la Famille selon lesquels des efforts seront menés pour maintenir les épiceries sociales. En réaction à l'affirmation du Premier ministre relative à l'existence d'une convention collective pour le secteur social, Madame Tanson tient néanmoins à mettre en évidence que les personnes concernées disposaient d'un certain nombre d'acquis (avantages, heures supplémentaires etc.) qui sont sérieusement remis en question dans cette transition. Dans ce sens, est-ce que l'Etat mettra en œuvre les efforts nécessaires pour préserver ces acquis ?

Enfin, l'oratrice formule une demande pour organiser une prochaine réunion en commission au sujet de Caritas à laquelle devront être invités des représentants de l'entité HUT et les personnes chargées de la restructuration de Caritas.

Le Premier ministre répond que le recours à la forme juridique d'une ASBL permet la constitution d'une entité de manière plus rapide et facile. Tout en reconnaissant néanmoins la pertinence de la question posée par Monsieur Haagen, il indique que l'Etat ne s'est pas immiscé dans cette décision. Il consent que l'affaire mériterait de déclencher une réflexion plus poussée et à tête reposée sur la forme juridique qui serait la plus adéquate pour des ONG gérant un montant conséquent d'argent. Pour le volet coopération, l'orateur rejoint les propos de Madame Tanson et indique que l'Etat est en train de passer en revue les projets qui pourraient être sauvés. Il propose aussi qu'une réunion en commission soit organisée en présence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Enfin, en ce qui concerne les personnes employées dans le secteur associatif sous la convention CCT SAS, le Premier ministre tient à rappeler que l'Etat ne peut pas se substituer et décider pour le compte des associations et des fondations qui les embauchent. Il appartient aux employeurs eux-mêmes de décider, en fonction des moyens qu'ils ont à leur disposition, sur le maintien des acquis de ces personnes.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Demande de la sensibilité politique « déi gréng » du 3 septembre 2024



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2024

Concerne : **Demande de convocation d'une commission jointe**

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 23(3) du règlement interne de la Chambre des Député-e-s, la sensibilité politique déi gréng souhaiterait voir convoquer dans les meilleurs délais une réunion jointe de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble, de l'Accueil, de l'Egalité des genres et de la Diversité et de la Commission de l'Exécution budgétaire, en y invitant les Ministres concernés :

Développements récents concernant « l'affaire Caritas »

Lors de la commission parlementaire, nous souhaitons discuter des récents développements liés au détournement de fonds au préjudice de Caritas Luxembourg. Nous souhaitons entre autres aborder des questions relatives au maintien des emplois et à la continuité des activités et services existants, ainsi qu'aux suites réservées par le gouvernement en ce qui concerne le contrôle des entités conventionnées.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre plus parfaite considération.

Sam Tanson

Présidente de la sensibilité politique

Djuna Bernard

Députée